

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION
DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE
L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
N° CFVU-2017-008
SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

POINT 3.4
MODIFICATION DU RELEVÉ DE NOTES DÉFINITIF
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

La Commission de la formation et de la vie universitaire, en sa séance du 6 avril 2017, sous la présidence de Monsieur Ange POLIDORI, Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L 712-6-1,

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 25 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

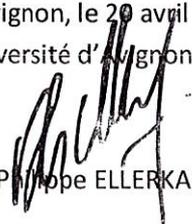
La Commission de la formation et de la vie universitaire **approuve à l'unanimité** les modifications apportées au relevé de notes à compter du 1^{er} septembre 2017 (introduction des notes des unités constitutives d'enseignement (U.C.E)).

Membres composant le conseil : 33

Membres présents (20) ou suppléés (5) : 25

Membres absents et non suppléés : 8

Avignon, le 20 avril 2017
Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse


Philippe ELLERKAMP



Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le 25 AVR. 2017